

TARIFS : GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE

	Célibataire	Famille
Formule Essentielle	9 €/ mois*	18 €/ mois*
Formule Intégrale	12 €/ mois*	24 €/ mois*

*Tarif en vigueur au 20/06/2011. Exception faite la première mensualité qui intègre les frais de gestion annuels et un éventuel prorata temporis (+ 7 euros de frais de gestion sur le tarif annuel)